

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026**

**Délibération n° 2026/04A/18**

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 18h 50	Acte exécutoire à compter du : 24 AVRIL 2026	Affichée en Mairie le : 24 AVRIL 2026
--------------------------	-------------------------------------------------	----------------------------------------------	---------------------------------------

**Conseillers élus : 29    Conseillers en fonction : 29    Conseillers présents : 26**

**Étaient présent(e)s (26)**

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	Mme SCHAEGIS Lydia
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. BOUILLAGUET Clément
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme DEMIR Selma
Mme MACAIGNE Christèle	Mme BALZER Lise	Mme GATTO Josiane
M. Vincent MARRELLA	Mme DA ROCHA Maria	Mme NAPOLI Rose-Marie
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	M. VILLA Victor
Mme KRAOUCHE Bakhta	M. PELTIER Xavier	M. BEN-ARIF Samir
Mme OUTOMURO Clotilde	M. PARRA Victor	

**Étaient absent(e)s avec procuration (3)**

Mme MUHLMANN Aude procuration à Mme Veronica WAGNER.

Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Charles RISSER.

M. BARBARAS Pascal procuration à M. Joël DUMON.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

**18. Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Orne Recyclage à Gandrange.**

Par arrêté de la Préfecture de la Moselle, une consultation du public par voie électronique est organisée du 23 mars 2026 au 24 juin 2026 inclus

Cette consultation concerne la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ORNE RECYCLAGE, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La société ORNE RECYCLAGE exploite un site de recyclage sur la commune de Gandrange depuis le 6 octobre 2022.

Le projet vise à :

- augmenter les capacités de traitement de déchets métalliques,
- installer une presse-cisaille,
- développer l'activité de valorisation des déchets, y compris certains flux spécifiques.

Ce projet s'inscrit dans une logique de développement de l'économie circulaire et de valorisation des ressources.

Le projet :

- contribue au maintien et au développement de l'activité industrielle locale,
- participe à la structuration de la filière recyclage,
- s'inscrit dans la reconversion de zones industrielles existantes.

Il est encadré par une réglementation environnementale stricte, garantissant la prise en compte des enjeux liés à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

---

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté de la Préfecture de la Moselle organisant une consultation du public par voie électronique du 23 mars 2026 au 24 juin 2026 inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ORNE RECYCLAGE ;

VU le dossier mis à disposition du public ;

CONSIDÉRANT que la commune de Rombas est voisine du site d'implantation situé sur le territoire de Gandrange ;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'extension d'une installation existante de traitement et de valorisation de déchets, exploitée depuis le 6 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue au développement de l'économie circulaire et au maintien d'une activité industrielle sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que ce projet est encadré par la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ORNE RECYCLAGE ;

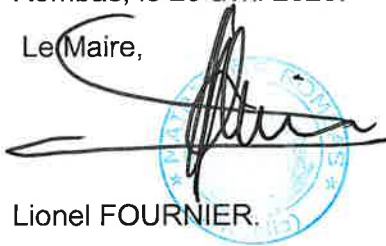
**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Moselle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 23 avril 2026.

Le Maire,



Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance



Selma DEMIR.